



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Jacqueline ROLFE, Pierre BONNET, Patrice BURLANDO, Michèle TRUC, Dominique LIAUTAUD, M. Jean GRIMALDI, Joseph GALUZZO, Roseline BIGI, Laurent REMY, Laurent JANVRIN

Absent excusé : Charlotte FABRE

Absents représentés : Frédérique ROUSTANG procuration donnée à Eric AUDIBERT, Olivier DEBOURREZ procuration donnée à Jacqueline ROLFE, Delphine DELSARTE procuration donnée à Joseph GALUZZO

Monsieur BURLANDO Patrice a été nommé secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 Décembre 2022

#### FONCTION PUBLIQUE

3. Avancements de grade 2023
4. Recrutement d'une aide administrative en activité accessoire pour le service jeunesse

#### FINANCES LOCALES

5. Signature compromis pour acquisition immeuble Grand rue

#### COMMANDE PUBLIQUE

6. Attribution marché MAPA 2022-004 Réhabilitation EHPAD des Templiers
7. Convention fourrière automobile avec la société EXCELLIUM

8. Questions diverses
9. Informations diverses

### 1. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

**Commission scolaire (D. LIAUTAUD)** renouvellement MAPA restauration scolaire en préparation et renouvellement du jeu d'enfants dans les jardins de la mairie.

**Commission culture (J. ROLFE)** commission réunie le 31/01 suite à la réunion du 20 février avec les commerçants autour des Musical 'été et des problématiques techniques. Communication : on a pris contact avec une personne chargée de communication, nous sommes en attente d'un devis. Pour information, une sculpture de Jean-Pierre RIVES, ancien rugbyman aujourd'hui sculpteur, doit être installée à la pointe du city stade. La maison médicale de garde de Brignoles, instaure un nouveau système d'entrée à compter du 8 février grâce à un ticket pour les samedis, dimanches et jours de fête, Toutes les informations sont sur le site de la commune de Brignoles.

**Commission Travaux (L. JANVRIN)** Réfection de chemins communaux : Bois de roussin plus la partie droite allant vers Robernier terminée. Eclairage Public : télégestion des armoires mise en service courant janvier, cela fonctionne mais nous n'avons pas encore la main. Nous prévoyons une coupure de l'éclairage du château la nuit jusqu'à nouvel ordre.

**Mr le Maire :** avant de rebrancher l'éclairage du château, il faudra repenser l'investissement pour des projecteurs plus économes.

La Salle des fêtes : les travaux ont démarré, quelques petites mises au point avec un état des + et - values. Il faudra déterminer si l'installation d'un Centre de Traitement de l'Air pour environ 15 à 20 000€ est opportune. Fin des travaux prévue en juin.

On doit gérer la partie structurelle, notamment un chéneau qui pose problème. Une fuite invisible de longue date a abimé une poutre qui doit être changée ou réparée.

Ces surprises vont engendrer des travaux complémentaires qui seront être menés en parallèle.

**Commission environnement (L. REMY)** arrivée de 3 colonnes à cartons Avenue des droits de l'homme, à la coopérative et au parking de la Palud. Sapins de Noël : bonne campagne de récupération, environ 50 sujets. Plantation d'arbres : ajustement au parking rue des Ecoles avec la mise en place de poutres au sol pour définir les emplacements. 2 Subventions à l'étude : une aide aux administrés pour planter des arbres et une pour l'acquisition de récupérateurs d'eau.

**Commission urbanisme (Mr le Maire)** la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunira le 7 mars pour l'étude d'impact du permis d'extension d'Intermarché, ce dossier est passé en commission de sécurité accessibilité le 19/01 et a obtenu un avis favorable. Halte routière : rencontre avec l'agglomération pour savoir comment organiser chaque espace. Pour que la CAPV prenne en charge la partie covoiturage il faudrait lui céder le terrain. Concernant la partie bus qui représente environ 25 000€, aucune difficulté nous pouvons réaliser les travaux pour le compte de la CAPV. Tout le reste serait éligible au FDC CAPV. Reste un problème de gestion de l'espace pour le covoiturage à revoir en commission, nous devons déterminer s'il y a un intérêt à céder ce terrain ou à faire nous-même les travaux.

Les remises : la société ARCH prépare le dossier suite aux analyses géotechniques qui nécessitent de reprendre en sous-œuvre les fondations du bâtiment. Nous avons demandé une évaluation du surcoût pour prendre une décision sur la suite à donner aux travaux.

## 2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### FONCTION PUBLIQUE

## 3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL PREMIERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Mr le Maire mentionne que l'évolution des besoins des services administratifs de notre collectivité, autant que l'évolution de carrière de notre agent l'amènent à proposer, en date du 9/02/2023, la création d'1 poste d'adjoint administratif territorial principal de première classe, à temps complet : il précise par ailleurs que la création du poste concerné entraînera la suppression du poste actuellement occupé par l'agent à savoir un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## 4. RECRUTEMENT D'UNE AIDE ADMINISTRATIVE EN ACTIVITE ACCESSOIRE POUR LE SERVICE JEUNESSE

La prise de fonctions du nouveau directeur de la jeunesse demande un accompagnement pour poursuivre la gestion du service et les projets engagés depuis plusieurs mois. Ce besoin est temporaire et nécessite une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales. Cette aide peut être apportée par un personnel qualifié, en poste permanent dans une autre collectivité, sous conditions d'être exercée sous le régime de l'activité accessoire quand la quotité globale de travail n'excède pas 115 % du temps de travail réglementaire et que l'agent concerné obtienne l'autorisation de son employeur.

Monsieur le Maire propose ainsi de procéder au recrutement d'un agent de catégorie B au titre d'une activité accessoire, dans la limite de 15 % du temps de travail réglementaire sur la période courant du 09 février au 31 décembre 2023 et de fixer la rémunération de l'agent à recruter à un forfait horaire de 23 € Brut / heure.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### FINANCES LOCALES

## 5. SIGNATURE COMPROMIS POUR ACQUISITION IMMEUBLE GRAND RUE

Monsieur le Maire durant le conseil municipal en date du 18 mai 2022 proposait de délibérer pour une acquisition à 65 000€ de la parcelle D244 au 28 Grand Rue. La toiture ayant connu des désordres, une nouvelle proposition a été faite pour 50 000€. Le potentiel intéressant, l'ouverture vers les jardins et l'emplacement sont autant d'atouts. Monsieur le Maire propose donc de délibérer à nouveau.

**Joseph GALUZZO** : sur les 15 000€ d'économies réalisées, y a-t-il assez pour réparer la toiture ?

**Monsieur le Maire** : non la réparation à minima devait nous coûter 20 000€. Afin de permettre les futurs travaux, il faut attendre avant de refaire complètement la toiture. Il faudra faire des choix sans perdre de temps.

**Vote : Adopté à l'unanimité**



## COMMANDE PUBLIQUE

### 6. ATTRIBUTION MARCHÉ MAPA 2022-004 REHABILITATION EHPAD DES TEMPLIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Marché à Procédure Adapté (MAPA) a été lancé pour réaliser les travaux de rénovation de la maison de retraite Les Templiers le 20 octobre 2022. Les offres ont été réceptionnées le 17 novembre 2022 à 16 h 00. La société ARCH' a rendu son rapport d'analyses des offres le 22 décembre 2022. Suite aux négociations sur les lots 1 et 5 réceptionnées le 14 décembre 2022,

Il est ainsi proposé au conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 Faux plafonds cloisons doublages sols souples menuiseries intérieures : Société VERRECCHIA pour un montant de 101 460.84 € HT après négociation.
- Lot 2 Menuiseries extérieures fermetures métallerie : Société CATALVER pour un montant de 4 330.00 € HT.
- Lot 3 Electricité : société ITEL NIRONI pour un montant de 22 295.00 € HT.
- Lot 4 Plomberie : Société FRANCHI pour un montant de 49 135.20 € HT.
- Lot 5 Gros Œuvre : société VERRECCHIA 6 848.04 € HT après négociation.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### 7. CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE AVEC LA SOCIETE EXCELLIUM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société BC AUTO à BRIGNOLES, avec qui la commune avait une convention depuis 2006, fixant les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et/ou de destruction des véhicules abandonnés ou gênant la circulation sur les voies publiques, a cessé son activité depuis le 13/12/2022.

Cette convention étant échue de fait, il propose au Conseil Municipal d'établir une nouvelle convention avec la société Excellium Automobiles située à Brignoles pour les mêmes conditions que celles susmentionnées, pour une durée ferme de 5 ans.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### 15. QUESTIONS DIVERSES

Michèle TRUC : A l'intersection de la place du pigeonier et de la rue du Ferrailon les haies sont trop imposantes, lorsque l'on descend de la place du Pigeonnier la visibilité est réduite. Il faudrait demander aux riverains de tailler les haies pour ne pas gêner la circulation.

### 16. INFORMATIONS DIVERSES

- La famille RUET remercie le Conseil Municipal pour l'attention portée lors du décès de Mme RUET.
- Jean GRIMALDI : La Provence Verte et la société Camping-car Park ont organisé une rencontre au Val. Cette société est en recherche d'emplacements pour les camping-cars avec contrat de maintenance du site à la charge de la société. Le stationnement est payant sans limite de durée. Cette offre ne nous concerne pas notre aire car elle comporte trop peu d'emplacements, elle reste gratuite avec seulement un sms à l'arrivée.
- Michèle TRUC : Marché de la Saint Valentin des commerçants le 12 février dans le village.

La séance est levée à 19 h 18

Le Maire



Eric AUDIBERT

Le Secrétaire



Patrice BURLANDO

Affiché le